

	REGLEMENT OFFICIEL TOURNOI PROXI SAISON 2015- 2016	Adoption : C.A Entrée en vigueur : 01/09/15
--	---	--

OBJET :

La mise en place de tournois SENIORS de PROXIMITE a pour but de permettre à des joueurs seniors de niveau de jeu modeste de participer à des compétitions fédérales, dans lesquels ils sont assurés de ne pas rencontrer des adversaires de niveau très supérieur, qui pourraient les décourager de continuer à s'engager dans des compétitions. Plusieurs tournois SENIORS de PROXIMITE peuvent être programmés à la même date.

Dans les documents ils seront appelés : **TOURNOIS PROXI**

Article 1 : Généralité

Les tournois «PROXI » sont ouverts aux joueurs du Département du Nord, classés **P1-P2-P3-NC**

Les joueurs doivent être en règle de leur licence, de leur certificat médical

Ils pourront être des catégories d'âge : Vétérans, Seniors, Juniors, cadets et minimes.

Les tournois PROXI ont lieu le Dimanche de 9h30 à **15h** maximum.

Le prix de l'inscription ne devra pas être supérieur à 4 Euro

La date limite d'inscription est fixée au dimanche précédent chaque manifestation.

Sur demande écrite au siège du Comité Départemental (viesportive.codep59@free.fr), celui-ci pourra permettre un prolongement de la date limite des inscriptions soit au Mercredi suivant à minuit.

- Les conditions de report sont les suivantes :

- Dysfonction du système des inscriptions

- moins de 50 % du nombre de joueurs prévus

(Exemple : 4 terrains x 9 joueurs = 36 joueurs prévus inscriptions reportable sur demande si moins de 18 joueurs)

Le nombre maxi de joueurs qui pourront participer au tournoi, ne peut dépasser 5 par terrains.

Si le nombre de joueurs inscrit est trop important, les joueurs non retenus seront tout d'abord les minimes, en conservant en cas de nécessité ceux ayant un meilleur classement CPPH, puis ceux ayant le plus de points au Cppp.

Les inscriptions doivent avoir lieu par le site du Comité Départemental exclusivement.

Afin de permettre à un nombre important de joueurs de participer, il pourra être programmé plusieurs tournois PROXI le même jour

Dans le cas de deux sites pour une même date, et en cas de surnombre de participants à l'un des sites, les joueurs non retenus seront déplacés sur l'autre site, si des places sont disponibles, ***avec l'accord des joueurs***

Après demande sur le pré calendrier du Comité Départemental, et décision de la commission, le tournoi sera créé dans Poona par le Comité Départemental



Article 2 : Organisation

Les rencontres ont lieu par poules, uniquement, sans phases finales.

Elles seront gérées par le logiciel BAD + (**version 6**)

La composition des poules et la préparation du fichier Bad + seront réalisés **par le club organisateur.**

Les horaires de convocation seront publiés **avant le Mercredi soir minuit** par le Club Organisateur sur la page dédiée du site du Comité Départemental. (**En cas de report exceptionnel du délai d'inscription des joueurs, les horaires de convocations devront être publiés le jeudi avant minuit**)

> <http://www.badnord.com/> **Convocations** (à droite)

Article 3 : Composition des poules

Pour chaque sexe, les joueurs seront classés dans l'ordre croissant de leurs points au CPPH.

Ils sont ensuite répartis dans les poules, en plaçant les joueurs les moins bien classés dans la poule 1, les suivant dans la poule 2 etc....

En cas de plus de 2 joueurs d'un même club dans la même poule, il est demandé de placer le joueur le moins bien classé de ce club dans la poule supérieure et de faire descendre le joueur le mieux classé des autres clubs de cette dernière.

Les poules seront de 5 joueurs de préférence. Eventuellement 4, (Pas de poule de 6).

Article 4 : Particularité

Aucun tournoi « SENIOR PROXI » ne peut avoir lieu si le nombre de joueurs inscrit est inférieur à 5 en garçons et 4 en filles.

Dans le cas d'une seule poule de 4, si les joueurs sont d'accord, les 2 premiers et 3/4eme peuvent rejouer, leurs matches n'étant pas officiels (pas de points, pas de gestions par Bad+).

Pour des tableaux dont le nombre d'inscrits est de 6 ou 7, prévoir deux poules puis deux matchs de classement (non officiels)

Horaires de convocation : Il est obligatoire de publier les convocations de tous les joueurs

Article 5 : Les matchs

Ils auront lieu en 2 sets gagnants de 21 points suivant les règles de le FFBAD.

Ces tournois ayant un contenu pédagogique fort, il est indispensable de rappeler les règles en ce qui concerne la tenue des joueurs, et faire respecter celle-ci le plus possible.

Article 6 : Renvoi des résultats

Chaque club organisateur devra transmettre le fichier Bad+ du tournoi avant le Lundi minuit, par email à l'adresse suivante : viesportive.codep59@free.fr



Article 7 : Les récompenses

Les joueurs terminant 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule seront récompensés au minimum. Il n'est pas interdit de faire plus.

Les récompenses sont fournies par le club organisateur.

Article 8 : Le volant officiel

Le volant sera un volant plastique fourni par le club organisateur lors de l'échauffement et du tournoi
Le volant officiel est le Yonex Mavis 500

Article 9 : Les forfaits, les absences

Comme le prévoit le règlement fédéral, toutes les absences lors d'un tournoi se doivent d'être justifiées par un certificat médical dans un délai maximum de 5 jours.

Ce document est à transmettre par courrier à l'adresse ci-dessous, en y indiquant la date et le lieu de la compétition :

Comité Départemental du Nord de Badminton
Commission Compétitions Adulte
26, rue Denis PAPIN
59650 – VILLENEUVE D'ASCQ

Ou par E-mail à l'adresse : viesportive.codep59@free.fr

En cas de non justification, le montant de l'inscription maxi (4€)sera réclamé au club du joueur forfait

Article 10 : La qualité de l'accueil

Le club organisateur devra veiller à recevoir les joueurs et les accompagnateurs, ainsi que le public dans de bonnes conditions:

- Ouverture de la salle suffisamment tôt
- Prévoir suffisamment de chaises ou bancs
- Prévoir une buvette
- Prévoir une sono pour annonce et lancement des matchs

L'organisateur devra obligatoirement mettre en place une table de marque avec au minimum 1 personne tout au long de la compétition. La personne responsable de la table de marque devra obligatoirement avoir suivi une formation BAD + organisée par le Comité Départemental ou avoir obtenu le SOC.

NOTA : Pour la saison 2016-2017, la présence d'une personne disposant du SOC sera obligatoire en permanence.

Les tournois seront susceptibles d'être contrôlés par la commission Compétition Adultes à tout moment. Les organisateurs ne respectant pas ce règlement pourront se voir refuser l'obtention de l'organisation de nouvelle compétition par le Comité Départemental ainsi que l'encaissement du chèque de caution.



Article 11 : Aide à l'organisation

Un délégué Départemental, sur demande du club organisateur, peut-être nommé par le Comité Départemental, afin d'aider à l'organisation, à la bonne marche du tournoi, et à la préparation de celui-ci.

Article 12 : Sanctions

- ↳ Mise en ligne des convocations hors délai : 20 €
- ↳ Résultats envoyés hors délais: amende de 50 €
- ↳ Non-respect du règlement : 20 €

Article 13 : CAUTION

Un chèque de caution d'un montant de 50 € par tournoi organisé sera à fournir sur réception de la facture concernée

Celui-ci est débité en cas de manquement au règlement (voir Art 12 Sanctions)